

Animatrice sociale à Baderot

1969, en retrait de la rue de Saint-Malo, au bord de l'actuelle ZAC de Beauregard, est construite la cité de transit dite "Les Trois Fontaines", rebaptisée "Cité Baderot" en 1997".

Depuis 1994, l'APRAS y assure une fonction d'accompagnement social dite "mission sociale" qui s'achève prochainement avec la démolition annoncée d'une partie de la Cité.

Valérie Binet, "animatrice sociale" depuis 1997 revient sur son métier en répondant à quelques questions.

Quels souvenirs de tes débuts à Baderot ?

Je me souviens m'être d'abord imprégnée des lieux... J'ai été présentée à quelques personnes. On m'avait bien sûr décrit la population de la cité mais je n'imaginai pas autant de personnes en grande précarité, ni autant de misère si peu visible.

Professionnellement, ma principale interrogation concernait la bonne distance à trouver, les modalités de la proximité à établir.

Étais-tu préparée à ce poste ?

Le DEFA était requis pour le poste qui se voulait distinct de l'intervention sociale des autres professionnels. J'avais fait à Paris un IUT Carrières Sociales option travail social et mon expérience antérieure concernait l'accueil des SDF en CHRS.

Avec du recul, quelle définition donner à ce poste ?

Impossible de qualifier le poste d'animateur en une simple formule. Je parlerai de "facilitateur" de démarches et de "passerelle" entre individus et pro-

fessionnels... fonction indispensable tant l'incompréhension est réciproque, les gens sont tellement loin de tout le "système". C'est une mission "intermédiaire" dont l'outil principal est d'avoir du temps à consacrer à écouter, à établir des liens, à aider à comprendre. Parfois, une mission d'alerte, parfois simple vaguemestre qui va glisser sous la porte un message pour annoncer un RV avec un travailleur social.

Les conditions de cette mission ?

Ce que je retiens comme essentiel, c'est un poste de neutralité de ma fonction et de mon statut. Pour les habitants de Baderot, l'OPHLM ce sont les problèmes de loyer à payer, le CDAS "le tiroir caisse" qui s'ouvre ou ne s'ouvre pas, ou le couperet d'un placement, les tutelles des contraintes et une perte de liberté... même si les travailleurs sociaux font bien le travail. L'animateur social, il n'a rien à donner, rien à prendre... il doit être reconnu comme quelqu'un de neutre, d'indépendant. En ce sens là, être salariée de l'APRAS et non d'un des organismes sociaux est un atout, une sorte de garant de cette neutralité que les gens sentent (plus qu'ils ne l'expriment).

Qui dit animateur dit plutôt action collective. Qu'en est-il à Baderot ?

De ce côté, j'ai appris rapidement la modestie et révisé mon opinion sur les grands projets collectifs sans renoncer au sens. Ce travail collectif a pris la forme de petits projets sur des durées courtes. Il y avait eu une forte mobilisation autour de la réhabilitation. Nous avons bien mis en place avec les Compagnons Bâisseurs ou une Conseillère en Education sociale et familiale des ateliers cuisine, couture ou consommation d'énergie, parfois avec succès dans l'instant, mais quand on est dans la survie, la projection, la durée, la continuité n'ont pas grand sens.

La mission sociale Baderot fera l'objet d'une publication dans les mois prochains.

INFOS BREVES

- La prochaine édition du **Tableau de bord social** de Rennes paraîtra le 1er octobre 2004.
- Le 21 juin 2004 s'est tenu un séminaire réunissant les sites de Saint-Brieuc, Brest, Nantes, Alençon, Le Havre, Poitiers, Chatellerauld et Rennes concernés par l'expérimentation des **projets sociaux de territoires**. Ce bilan général de l'expérimentation interviendra en décembre prochain.
- Rennais à l'ouvrage : Philippe LABBE, "**Les bricoleurs de l'indicible**", Tome II, éd. Apogée (*l'intervention sociale revisitée !*)

Edition : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale, 6, cours des Alliés, CS 84304, 35043 Rennes Cedex
☎ 02.99.31.52.44 - Fax 02.99.30.81.17 - E-mail : contact@apras.asso.fr

Directeur de la publication : Philippe Caffin
Rédaction : Irma Poulard, Daniel Erhel, Philippe Caffin
Maquette : Sylvie Rault Imprimerie : O.S.C.R.



Des affinités entre la "Politique de la ville et l'APRAS" :

La "Politique de la ville", à travers les contrats de ville, est une politique de renouvellement urbain et une politique d'intégration. C'est une politique partenariale et transversale où on travaille dans une logique de réseaux.

L'A.P.R.A.S. offre un cadre de coopération et d'interventions communes et/ou concertées à la Ville de Rennes, au Conseil Général, à Rennes Métropole, à la Caisse d'Allocations Familiales, aux organismes H.L.M. et au C.C.A.S. de Rennes.

On voit bien qu'il est inévitable que l'A.P.R.A.S. soit, pour le Contrat de ville, un lieu privilégié de concertation, de réflexion et de pilotage d'expérimentations et de constructions communes.

C'est là que le "passeport loisirs culture", instrument indispensable d'une politique de démocratisation de la culture, a pu être construit après des expériences dans les quartiers, particulièrement à Maurepas, que études ("collégiens rennais et conduites à risque") et réflexions sont conduites pour installer une "veille éducative" adaptée et adaptable, que le travail sur les indicateurs de la loi Borloo ont été travaillés à partir de l'ODS... sans parler de tous les projets qui mijotent tranquillement.

Cela est possible simplement parce que les membres de l'association et ses professionnels ont, en commun, la volonté de faire vivre une politique de développement social et que, pour cela, ils partagent compétences, réflexion, objectifs et, à l'occasion, idéaux !

Anne Coldefy,
Conseillère Municipale, chargée du Contrat de Ville,
Vice-Présidente de Rennes Métropole,
déléguée à la politique de la ville.

Passeport Loisirs et Culture

En 1994, partant du constat de la faible participation des habitants des quartiers en Contrat de Ville aux activités culturelles proposées sur la ville, la Mission Contrat de Ville et l'APRAS saisissent l'opportunité du festival des Tombées de la Nuit pour expérimenter un système d'aides aux personnes pour faciliter l'accès aux spectacles proposés. Ces aides furent dénommées "bourses loisirs".

En 1998, fut votée la loi contre les exclusions. Son article 140 affirmait : "L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté".

En 2000, les signataires du Contrat de Ville 2000/2006 reprenaient cette préoccupation et apportaient leur soutien à l'expérimentation d'un nouveau dispositif dans le quartier de Maurepas : le

dispositif "chèques loisirs".

L'expérimentation fut étendue progressivement en 2002 et 2003 à tous les quartiers en Contrat de Ville puis à l'ensemble de Rennes.

Après cette 1ère phase d'expérimentation, il fallait franchir une nouvelle étape. C'est pourquoi il a été proposé de passer, à partir de septembre prochain, du " chèque loisirs " au "passeport loisirs et culture". Le propos n'est pas ici de décrire de manière détaillée le fonctionnement de cet outil dont les composantes indissociables demeurent l'accompagnement social, la médiation (ce qui permet aux structures qui interviennent dans les domaines des loisirs, du sport ou de la culture, d'établir des passerelles avec les publics qui sont éloignés d'elles) et l'aide financière.

Il est possible toutefois d'en souligner les deux éléments les plus novateurs, éléments qui ont été voulus par les signataires du Contrat de Ville qui se sont investis dans la préparation de cette nouvelle étape.

1er élément : un partenariat fort avec un groupement de comités d'entreprises : OIS (Organisation Inter CE Solidaires). L'OIS éditera le futur "passeport loisirs et culture" et en assurera la gestion administrative et financière. Mais son rôle ne se limitera pas à cela. En effet, comme chacun des autres acteurs du dispositif, financeurs, acteurs sociaux, organisateurs d'activités culturelles, sportives ou de loisirs ou utilisateurs, l'OIS participera à la réflexion sur ce qu'il convient de faire pour que les interventions de chacun se réfèrent toujours davantage aux finalités retenues telles que :

- développer la connaissance de soi, l'estime de soi, source de construction identitaire,
- stimuler l'ouverture, la connaissance culturelle, l'évasion, l'émerveillement et l'émotion, le bien-être,
- inciter à l'autonomie pour l'accès aux loisirs et à la culture,
- créer du lien social et rompre l'isolement,
- favoriser l'intégration et la cohésion

sociale, susciter un sentiment d'appartenance au quartier, à la ville, à la société.

2ème élément : la charte d'engagement de chacun des acteurs, qui précise le rôle que chacun entend tenir dans le dispositif en se référant au sens général de celui-ci et en tenant compte de ce qui est fait par les autres intervenants.

L'APRAS, dans la continuité de ce qui s'est fait depuis 1994, a comme rôle, pour l'instant, de coordonner le travail de l'ensemble des acteurs concernés et d'animer la réflexion commune.

SOMMAIRE

Edito	p. 1
Passeport Loisirs et Culture	p. 1
Les études	p. 2
Des indicateurs pour la Politique de la Ville	p. 3
Animatrice sociale à Baderot	p. 4

Réalisée

Collégiens rennais et conduites à risque

A l'initiative du Contrat de Ville, l'APRAS a réalisé, en mars 2004, un état des lieux des actions des C.E.S.C. (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) des 13 collèges publics rennais et du collège de Saint-Jacques.

Au-delà, et à travers ce travail descriptif, les Principaux de collèges et leurs collaborateurs ont fait part de leurs préoccupations concernant les conduites à risque des collégiens et ont témoigné d'une implication souvent forte dans un registre de leur travail pour lequel ils ne s'estiment pas tous bien préparés.

Le CESC est d'abord un cadre de collaboration pour la réflexion et la conduite d'actions dans le domaine de la santé, de la prévention des conduites à risque et de la vie citoyenne (sécurité routière, respect de l'environnement).

Leur composition, leur organisation, leur rythme de réunions sont divers : certains sont très ouverts sur les associations, les institutions présentes dans le quartier ; d'autres sont plus internes aux collèges. Les parents d'élèves et les élus y ont une place qui diffère d'un collège à l'autre.

L'Etat des lieux, réalisé par Dominique Crestin, sociologue, liste les actions engagées dans les collèges (dans le

cadre du CESC ou en dehors) et ébauche quelques réflexions sur la situation du collège au regard des conduites à risque des jeunes, en prenant appui sur le témoignage d'acteurs qui s'interrogent, par exemples : "...sur l'alcool, quelque chose a changé : les gamins boivent comme il se droguent, pas pour le plaisir mais pour s'éclater tout de suite..." ; "... sur une relative tolérance de certains parents par rapport au shit..." Chacun cherche toutefois à faire la part de ce qui relève des traditionnels tâtonnements et des transgressions de l'adolescence.

Pas question de généraliser. Plus question non plus de minimiser l'importance des phénomènes et de cacher ou

de se cacher la réalité qu'il faut regarder en face et ensemble, dit au fond la plus grande partie des Principaux de collèges et leurs collaborateurs qui ont participé à cet état des lieux.

Alors que faire ? Et comment ? Et avec quels moyens ? Les réponses ne sont pas toutes à portée de main mais la conviction semble forte chez les Principaux de collèges qu'il faut mobiliser l'ensemble de l'équipe éducative, les familles et les partenaires éducatifs hors du collège. Certains s'y emploient déjà, avec conviction.

En cours

Diagnostic Santé à Rennes

Convergences !

Le Contrat de Ville comporte un volet santé qui permet de soutenir des actions menées dans le domaine de la santé sur les différents territoires prioritaires.

La Ville de Rennes apporte un soutien à des actions menées sur Rennes, en lien avec l'Etat (DDASS), la CPAM et le Conseil Général.

Le Comité consultatif "Pour la Santé dans la ville" relaie des politiques nationales concernant les conduites à risque ou l'accès aux soins et la prévention des populations en situation de précarité.

Aujourd'hui, l'Etat invite les collectivités à s'engager dans des contrats territoriaux de promotion de la santé et propose l'expérimentation d'"animation territoriale de la Santé".

C'est dans ce contexte que l'APRAS anime un diagnostic préalable à la mise en oeuvre de cette animation territoriale de la santé.

Etat des lieux :

Pas question de faire un inventaire exhaustif de tout ce qui se fait sur la ville, ni un annuaire de tous les intervenants dans le domaine de la santé ou de la promotion de la santé, ni une collecte de toutes les études concernant des Rennais !

La démarche est modeste et consiste plutôt à un retour au terrain et au regard d'acteurs impliqués dans le champ de la prévention ou de la promotion de la santé.

Regard également sur un territoire (Le Blosne) pour identifier, à partir de la parole de chacun (y compris des habitants), les publics qui connaissent aujourd'hui des problèmes majeurs de santé, freins à l'emploi, à l'insertion, à la vie sociale,...

Etat des lieux également des actions engagées : d'une grande diversité, avec des moyens divers, souvent de fortes convictions et des impacts parfois étonnants.

Animation territoriale, ateliers santé :

Une approche territorialisée des actions et politique de santé semble s'imposer aujourd'hui. En ce sens, la démarche du Contrat de Ville est validée mais les acteurs, eux-mêmes, font souvent part de leur isolement, de leur difficulté à entrer en relation avec les partenaires incontournables pour que leurs actions prennent leur pleine mesure.

Le diagnostic santé constitué à partir de 70 entretiens et d'un temps d'échange et de partage, le 29 juin prochain, devrait poser les bases d'une animation de proximité qui s'avère nécessaire en particulier lorsque l'ambition première est la santé des personnes les plus fragiles.

A suivre

"Fragilités psychologiques et troubles de la vie sociale - rôle des institutions, pratiques des professionnels" : la 2ème phase de la recherche-action (cf Note Bene septembre 2003) pilotée par l'APRAS et assurée par J.-Yves Broudic, s'achève par la présentation des conclusions et préconisations au Comité de pilotage le 5 juillet prochain.

Veille éducative :

dans le cadre d'un diagnostic préalable à la mise en place de la "veille éducative", l'APRAS anime le 7 juillet un séminaire consacré à l'analyse de situations de "décrochage scolaire" et à la définition d'une coordination de veille éducative.

Le prochain Nota Bene fera écho de ces deux sujets.

Des indicateurs pour la politique de la Ville

La loi du 1er août 2003, dite "d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine" prévoit, en son article 4, que les communes et les EPCI qui comprennent des zones urbaines sensibles présentent un rapport, chaque année, à leurs assemblées délibérantes sur "les actions qui sont menées dans ces zones, les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités".

Concrètement, chaque collectivité locale doit arrêter la liste d'indicateurs qui permettent de mesurer les avancées et évolutions correspondant aux orientations et objectifs du Contrat de Ville en cours. Rennes Métropole a ainsi délibéré en décembre 2003 et la Ville de Rennes en mai 2004.

"L'exercice" est à l'évidence intéressant par le fait même qu'il interroge sur le choix d'indicateurs qui permettent de rendre compte de la situation et des évolutions (ex : nombre de personnes sans emploi dans un quartier ou un territoire Contrat de Ville, taux de personnes couvertes par le RMI sur un territoire déterminé).

C'est également une nouvelle occasion de regarder avec précision les caractéristiques des territoires de la Politique de la Ville en les comparant aux moyennes de la Ville ou de Rennes Métropole. Il s'agit ainsi de mesurer le chemin qui reste à faire au regard des finalités du Contrat de Ville 2000/2006, à savoir : "d'une part poursuivre l'action, souvent de compétence communale, indispensable sur les territoires prioritaires, d'autre part consolider les politiques d'agglomération susceptibles de répondre aux besoins des habitants, forger des outils d'une communauté de vie et lutter contre les exclusions pour l'intégration de tous" (preamble du Contrat de Ville 2000/2006).

Le choix des indicateurs :

L'APRAS a été sollicitée par la Mission Contrat de Ville de Rennes pour réaliser avec elle ce travail, à partir des données du Tableau de bord social. Au final, 18 indicateurs ont été retenus pour rappeler la situation générale des territoires (population par tranche d'âge, catégories socioprofessionnelles, niveaux de formation, minima sociaux, etc...).

Par contre, cet exercice concerne 5 des 9 objectifs affichés du Contrat de Ville pour lesquels des données sont disponibles :

- améliorer durablement le cadre de vie et favoriser la mixité sociale ;
- améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité dans les territoires prioritaires ;
- contribuer à améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires ;
- améliorer le niveau de santé dans les territoires prioritaires ;
- aider les parents dans leur fonction

parentale et favoriser une meilleure réussite scolaire.

Sur les 4 autres objectifs, qui concernent l'offre de service de proximité, l'initiative des habitants et le lien social, l'autonomisation des jeunes et l'accès à la culture, les indicateurs sont à construire.

Des limites :

La mise au point de ces "indicateurs Borloo" pose diverses questions techniques : certaines données (en particulier celles sur la démographie) ne sont pas mises à jour chaque année, ce qui relativise l'idée d'un suivi annuel. D'autres données ne sont pas à ce jour disponibles sur les territoires prioritaires du Contrat de Ville, ce qui limite l'intérêt d'une comparaison de territoire à territoire.

Il n'en reste pas moins que pour l'APRAS, c'est un moyen supplémentaire d'amener les décideurs, les institutions et les professionnels sur le terrain à la connaissance fine des territoires qui doit être l'un des fondements des politiques publiques.

ACTUALITES

L'APRAS met ses indicateurs en chantier :

Près de 15 ans de Tableaux de bord sociaux, la construction d'un observatoire de la délinquance pour Rennes Métropole, de longues discussions avec Rennes Métropole sur l'observatoire des données sociales, l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville, de récents échanges avec les travailleurs sociaux des ESC sur la connaissance de leur territoire, appellent, à l'évidence, à une réflexion en profondeur sur les indicateurs que nous utilisons et portons aujourd'hui.

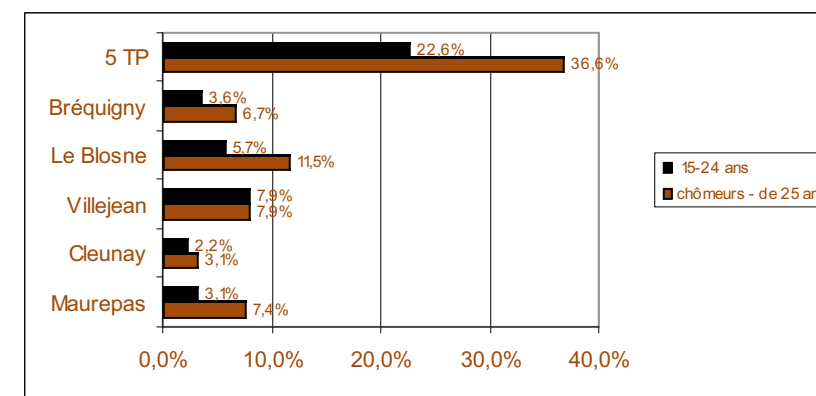
La mise en oeuvre de la "loi Borloo", évoquée ci-contre, confirme l'intérêt d'un travail approfondi sur les indicateurs, leur sens et leur utilisation.

Avec bonheur, nous constatons que la connaissance des réalités sociales devient de plus en plus support à la réflexion, tant des professionnels de terrain que des décideurs. Mais nous devons être vigilants pour que la multiplication des indicateurs ne dilue pas leur pertinence.

L'APRAS engagera, dans les mois qui viennent, une réflexion sur les indicateurs utilisés et diffusés aujourd'hui. Bien sûr, en associant les nombreux partenaires, institutions, professionnels, utilisateurs, mais aussi des chercheurs, dans la tradition des démarches que l'APRAS initie et anime depuis plus de 25 ans.

Philippe CAFFIN

Part population des 15-24 ans - Part des chômeurs de moins de 25 ans de chaque TP dans total ville de Rennes (source : ANPE-traitement APRAS au 31.03.2003 / INSEE RP 31.03.99) :



Ce graphique permet de rapprocher les jeunes demandeurs d'emploi (moins de 25 ans) des territoires prioritaires à la population des jeunes pouvant être actifs (tranche d'âge des 15-24 ans). Si les territoires prioritaires rennais comprennent 22.6% des jeunes Rennais de 15-24 ans, ils concentrent 36.6% des chômeurs de moins de 25 ans de la ville. Certes il faut tenir compte dans les analyses du fait que les données du recensement datent de 1999, tandis que celles du chômage de 2003 ; ces données indiquent cependant la concentration importante des jeunes chômeurs sur ces territoires.